

Règlement Nocturne Forêt des Loges 2023

Tarifs Nocturne Forêt des Loges 2023

- Course Nocturne 10km avec 180D+ : **7€**
- Course Nocturne 16km avec 320D+ : **10€**

Epreuves / Horaires :

Cette manifestation est organisée par l'association Verneuil Oxygène (affiliation FFA).

Le départ des deux courses **sera commun et donné le samedi 21 janvier 2023 à 18h30**. Les participants s'engageront sur un circuit de 10km ou 16km suivant leur choix réalisé au moment de l'inscription.

Participation :

La participation implique l'acceptation du présent règlement.

- La course de 10km est ouverte à toutes les personnes, licenciées ou non, nées en 2007 et avant (à partir de la catégorie Cadet)
- La course de 16km est ouverte à toutes les personnes, licenciées ou non, nées en 2005 et avant. (à partir de la catégorie Junior)
- **200 participants maximum répartis sur les deux épreuves**
- La lampe frontale/pectorale est **obligatoire sur les deux épreuves**

Ces épreuves sont ouvertes :

- aux licenciés FFA, UFOLEP, FSCF, FSGT à jour de leur licence
- aux non licenciés ayant fourni un certificat médical de moins de 1 an (photocopie acceptée) avec la mention "course à pied en compétition" ou "athlétisme en compétition".
- les athlètes mineurs doivent fournir une attestation parentale de participation

Inscriptions :

- En ligne : via la page d'inscription en ligne jusqu'au **vendredi 20 janvier 20h**.
- Par voie postale : Bulletin d'inscription PDF à renvoyer, accompagné d'un chèque du montant de la course sélectionnée à l'ordre de « Verneuil Oxygène », à l'adresse ci-dessous avant le **jeudi 19 Janvier 2023** :

Thomas Poiraudau
45 rue Outre Vienne
87700 Aix-sur-Vienne

Note : Des inscriptions sur place seront possibles seulement si le quota de 200 participants n'est pas atteint.

Le retrait des dossards et les éventuelles inscriptions sur place auront lieu sur la place de la Mairie de Saint-Priest-sous-Aixe le samedi après-midi avant le départ.

Récompenses :

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes des deux courses seront récompensés.

Droit à l'image :

Du fait de leur inscription, tous les concurrents donnent à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve sur laquelle ils apparaissent dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Ravitaillement :

Des postes de ravitaillement seront mis à disposition au 6ème kilomètre uniquement en boisson (eau + soda) et à l'arrivée.

L'organisation ne propose pas de gobelet plastique aux postes de ravitaillement.

Les participants devront donc être en possession de leur gobelet individuel pour le ravitaillement

Pour les participants à la distance de 16 km, prévoir une réserve d'eau et d'alimentation suffisante pour la distance restant jusqu'à l'arrivée (10km).

Balisage :

Afin de préserver l'environnement, aucun balisage au sol ne sera effectué. Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes et rubanises fluorescentes et de jalons accrochés aux arbres.

Assurance :

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les participants, les jalonnes et organisateurs. Il est conseillé aux participants non licenciés d'être également couverts par une assurance personnelle.

Sécurité :

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout le long du parcours. Tout participant à l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs sont dotés d'un téléphone portable.

Les vélos ou vtt accompagnateurs ne seront pas autorisés.

Annulation :

En cas d'annulation pour des raisons météorologiques diverses suite à un arrêté préfectoral, les engagements ne seront pas remboursés mais resteront valables pour l'édition suivante.

Tous les participants s'engagent à respecter les lieux, chemins publics et privés.